

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac, dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 27 mai 2025.

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Jean-Charles ASTIER, Thierry TRIJOULET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Serge BELPERRON à Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Eric SARRAUTE, Jean-Louis COURONNEAU à Aude BLET-CHARAUDEAU, Samira EL KHADIR à Emilie MARCHES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Fatou DIOP à Mauricette BOISSEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Kubilay ERTEKIN

M. TRIJOULET déclare la séance ouverte à 18h00.

Il rappelle que suite à la démission de Monsieur le Maire, Alain ANZIANI, ayant démissionné de ses fonctions et de son mandat de conseiller municipal le 26 mai 2025, Monsieur le Préfet ayant accepté sa démission, c'est Madame Fatou DIOP qui rejoint l'assemblée du Conseil Municipal, ce dernier devant être complet pour procéder à l'élection d'un nouveau maire. Madame Fatou DIOP étant absente a donné procuration, comme certains collègues pour cette séance.

Dans le cadre de ce Conseil Municipal extraordinaire, il va être procédé, dans un premier temps, à l'élection du maire, puis à la désignation de la nouvelle liste des adjoints. Ils délibéreront enfin sur un certain nombre de délibérations techniques : les commissions municipales, les délégations données par le maire et les collaborateurs de Cabinet.

Il propose de désigner Monsieur Kubilay ERTEKIN, le plus jeune élu de l'assemblée, comme secrétaire de séance. Afin d'avancer dans le cadre de ce Conseil Municipal pour l'élection du maire et en vertu de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de l'assemblée est confiée au doyen d'âge, Monsieur Jean-Michel CHERONNET qui est invité à rejoindre la tribune pour la première partie de cette séance du Conseil Municipal extraordinaire.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du maire.

Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Pour l'élection du maire, le Conseil doit constituer un bureau de vote dont la composition est la suivante : Monsieur CHERONNET assurera la présidence, Monsieur Kubilay ERTEKIN sera secrétaire de séance et les deux assesseurs seront Mesdames PEYRE et NEDEL. Il invite ces personnes à se rapprocher de l'urne.

Concernant les modalités du vote, il rappelle que le Conseil vote à bulletin secret, d'où l'installation d'une urne. Le recours à l'isoloir n'est pas obligatoire.

Il est proposé aux conseillers de voter avec des bulletins sans enveloppe pour faciliter le dépouillement. Il invite les groupes politiques à se manifester s'ils ont un candidat à proposer.

M. TRIJOLET propose sa candidature au titre du groupe majoritaire de ce Conseil Municipal.

M. LASSALLE-BAREILLES propose, au nom des groupes « Renouveau Mérignac » et « Ensemble pour une ville durable », la candidature de Monsieur Thierry MILLET.

Monsieur le Président indique que le vote va se faire par ordre alphabétique. Il va donc appeler les élus un par un pour voter. Les élus ayant reçu des pouvoirs devront se lever une seconde fois pour aller voter en lieu et place de la personne pour qui ils ont une procuration quand la personne absente sera appelée.

- Le scrutin est ouvert
- Le scrutin est clos

Il est procédé au dépouillement avec les assesseurs :

- 41 voix pour Thierry TRIJOLET.

(Applaudissements)

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur Thierry TRIJOLET est proclamé maire de Mérignac.

Monsieur le Maire propose, dans le prolongement de ce Conseil Municipal exceptionnel, aux différents groupes de ce Conseil Municipal de s'exprimer s'ils le souhaitent.

M. LASSALLE-BAREILLES ne peut que féliciter, au nom de son groupe, Monsieur le Maire pour cette élection, même si elle n'est pas au suffrage universel direct, mais complètement légitime.

Il souhaite à cette occasion saluer l'excellente relation qu'ils ont toujours eue avec Alain ANZIANI grâce à sa capacité d'ouverture et d'écoute. Ils ne peuvent qu'espérer que cela puisse perdurer avec Monsieur TRIJOLET, dans un dialogue ouvert qui saura dépasser leurs opinions parfois divergentes. Que leurs échanges soient fructueux dans l'intérêt des mérignacais. Sa gouvernance sera courte. Qu'elle soit sereine et collaborative.

M. MILLET se permet de dire quelques mots, non sans avoir félicité Monsieur le Maire nouvellement élu de façon républicaine pour son élection, en commençant par une pensée pour Alain ANZIANI qui a dû interrompre ce mandat pour les raisons qu'ils connaissent tous. Ce soir, il estime qu'ils peuvent avoir une pensée pour Alain ANZIANI, que ce soit sur les bancs de la majorité ou de l'opposition.

Contrairement à ce que Monsieur le Maire a fait, ou laissé faire dans cette enceinte parfois à son endroit, le propos de Monsieur MILLET ne concernera ni sa personne, ni ce qui est extérieur au mandat qu'il occupe. Il ne s'exprimera que pour lui donner l'avis des élus de son groupe sur certains aspects de la politique qu'il incarne, étant premier adjoint délégué à l'urbanisme, aux grands projets urbains et à l'habitat depuis 2014.

Le 20 février 2015, Alain ANZIANI s'était exprimé ici même au sujet de la mise en place de la métropolisation. Voici ce qu'il disait : « La commune donnera ses ordres. Le maire dira ce qu'il veut et la Métropole sera prestataire de service. La municipalité sera donc donneuse d'ordre et la Métropole sera l'outil qui exécutera les demandes qui lui auront été formulées. »

Voulant illustrer son propos avec un exemple, Alain ANZIANI avait choisi celui des autorisations d'occupation des sols. Il disait ceci : « Si la Ville mutualise ce service, pour être simple, les permis de construire – au conditionnel car il y avait à l'époque encore un mois pour choisir – que va-t-il se passer ? La personne déposera son permis de construire auprès de la mairie où quelqu'un sera là pour dire : là, vous n'êtes pas du tout dans les clous, cela ne marche pas, votre demande n'est pas recevable. Aujourd'hui – c'était à l'époque - il y avait encore une double instruction, une par les services municipaux qui est très bien faite, et l'autre par la Communauté Urbaine. Ici, il ne peut y avoir qu'une seule instruction et un seul avis. Cet avis sera fait en fonction des indications que Thierry TRIJOULET pourrait donner à ce moment-là aux services communs de la Métropole et de la Ville. Une fois que l'avis est donné, le dossier revient et c'est le maire qui signera le permis de construire. »

Au travers de ces explications, on voit bien le rôle qui a été le sien onze années durant et la responsabilité de l'urbanisme municipal qu'il ne peut rejeter sur nulle autre personne que lui-même.

Si Mérignac présente aujourd'hui un visage urbain que rejettent les 4/5^e des mérignacais, c'est bien à Monsieur TRIJOULET qu'ils le doivent. D'une ville assez moche, selon les déclarations de Madame l'adjointe déléguée à l'action sociale et solidaire au magazine Le Point du 15 juillet 2021, ils sont passés à une commune où l'urbanisme est déséquilibré et où les infrastructures n'ont pas suivi les besoins de mérignacais sans cesse plus nombreux.

A titre d'exemple, le réseau d'assainissement montre ses limites en plusieurs endroits de la ville car on ne branche pas impunément des centaines de nouveaux logements sur un réseau datant du siècle dernier. Dans plusieurs secteurs, à chaque épisode pluvieux intense, les rues et parfois même les habitations sont inondées et pas seulement par de l'eau. C'est le cas à Capeyron, au centre-ville ou ailleurs.

C'est aussi cela le résultat de l'action de Monsieur TRIJOULET. L'un des projets qu'il incarne est celui de Marne Soleil. Quelle mouche l'a piqué lorsqu'il a voulu créer de toutes pièces un quartier de la taille d'une commune comme Langanon en pleine zone commerciale ? Sans tenir compte des riverains et de leur cadre de vie, il a programmé une urbanisation aux allures d'empilement où il ne fera sûrement pas bon vivre un nouveau confinement. Quel sera l'avenir de cette zone bétonnée qui porte en elle les ferments d'un futur quartier politique de la ville ? Nul ne le sait vraiment, mais beaucoup d'indices font redouter de futurs dommages sociétaux. Là encore, sa responsabilité est entière.

Déjà, il se défend. Monsieur MILLET le cite : « On est critiqué, mais on sait ce que l'on fait » a-t-il déclaré le 24 mai dernier lors de l'inauguration de la place Gabriela-Mistral. Comme aux Ardillos, là aussi il savait ce qu'il faisait. Il a accordé des permis de construire pour des édifices dont des rangées de balcons doivent aujourd'hui être soutenues par des étais de chantier pour éviter les risques d'effondrement, sans oublier les façades est ou sud-ouest de ces nouvelles barres d'immeubles dont la couleur sombre garantit la formation d'îlots de chaleur, ces mêmes îlots de chaleur contre lesquels sa municipalité prétend lutter.

Monsieur MILLET arrête ici l'énumération de la longue liste des cicatrices urbaines qui ont été infligées à la commune.

En tant que premier adjoint, Monsieur TRIJOULET a eu pendant onze années une influence décisive dans tous les domaines de l'action, ou de l'inaction, municipale. Monsieur MILLET rappelle ainsi sa responsabilité dans l'augmentation de 98,5% depuis 2014 de la part communale de la taxe foncière. Entre autres dossiers qui n'évoluent pas de façon satisfaisante, il rappelle aussi le bilan du plan marche dans la commune, ainsi que le manque de progrès du réseau cyclable de Mérignac, lequel ne répond pas aux attentes de ceux qui souhaitent se déplacer en vélo sans risque excessif. Il pense en particulier aux plus jeunes.

Enfin, comment ne pas rappeler le rôle politique de Monsieur TRIJOULET au sein du Parti Socialiste. Dévoué à son parti, il s'est souvent chargé de la sale besogne. Ainsi, leur collègue JACINTO n'a pas

oublié la plainte qu'il avait déposée à son encontre en 2011 alors qu'il dénonçait des faits particulièrement gênants pour la majorité municipale de l'époque. Par ailleurs, en tant que premier secrétaire du Parti Socialiste de la Gironde, il a été la cheville ouvrière de l'alliance avec LFI, déclarant le 28 avril 2022 qu'il fallait « accepter le côté leader de Jean-Luc MELENCHON ». Rebelote en 2024 où il a soutenu sans état d'âme le Nouveau Front Populaire, évitant de s'attarder sur la violence et l'anti-sémitisme que véhiculent ses alliés. Pour lui, une seule chose compte : le siège à conquérir, même si pour parvenir à ses fins il faut utiliser la désinformation pour détourner le vote communautariste à son profit et ce, dans plusieurs bureaux de vote de la commune.

Qu'ils s'entendent bien, il ne le soupçonne pas d'épouser les idées de la meute LFIste, mais de contribuer activement à cette manipulation qui a consisté en 2022 comme en 2024 à s'allier temporairement, le temps d'une élection et d'un programme commun, à un parti trotskiste, puis à un parti de la gauche radicale dans le seul but de détourner à son profit leur poids électoral.

Ensuite, une fois l'élection passée, l'hypocrisie est à son comble lorsque ses amis et lui-même nient toute proximité idéologique avec leurs alliés et tentent de détourner l'attention de l'opinion vers le Rassemblement National pour tenter de faire croire à leurs concitoyens que ce parti serait plus dangereux que LFI et le NPA. Ce sont des politiciens tels que lui, peu soucieux de mettre en cohérence leurs actes avec les leçons de morale qu'ils ne cessent de professer qui portent la responsabilité de la fragilisation de ce qu'il appelle lui-même les dignes républicaines.

Pour son groupe, cette attitude n'est pas celle que les mérignacais attendent d'un maire. Cela n'augure peut-être rien de bon pour l'avenir et leur a interdit de lui apporter leur soutien dans cette élection à la fonction de maire intérimaire de Mérignac. Il les remercie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MILLET pour ses amabilités du soir.

M. GIRARD intervient ce soir avec beaucoup d'émotion au nom de son groupe à ce Conseil Municipal extraordinaire qui fait suite à la décision de leur maire, contraint par la maladie, de mettre fin à ses fonctions.

Avant tout, leurs pensées vont vers Alain ANZIANI. Ils tiennent à lui témoigner leur compassion et à saluer le courage exceptionnel dont il a fait preuve pour rester en responsabilité au maximum de ses possibilités. Ils ont également une pensée pour sa famille et son épouse pour le soutien et le combat qu'il mène encore.

Le groupe communiste participe à la majorité municipale depuis de très nombreuses années, depuis 1974 et depuis plus de 10 ans dans l'équipe d'Alain ANZIANI. Ils tirent pour leur part beaucoup d'honneur et de fierté d'avoir répondu le plus possible aux attentes de leurs concitoyens. Leur participation n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Ils ont parfois des désaccords et cela est bien normal entre représentants des partis politiques de gauche, avec leurs différentes sensibilités. Mais le plus important pour eux est d'avoir toujours surmonté leurs différences en privilégiant l'intérêt de leurs administrés et cela, ils le doivent en partie à Alain ANZIANI, à l'écoute de leurs propositions.

Ils seront toujours là pour défendre un monde de solidarité, d'humanisme et de paix, pour faire cesser ces atroces guerres qui ne servent pas les peuples, mais l'intérêt personnel de quelques dirigeants de ce monde. Ils continueront d'œuvrer pour la sauvegarde de la planète, en commençant par leur Ville et bien sûr, en continuant la poursuite de ce qu'a engagé Alain ANZIANI, Mérignac ville verte. C'est l'ADN du Parti Communiste Français.

Ce soir, ils se sont prononcés pour élire un nouveau maire, Thierry TRIJOULET, qu'ils saluent et qu'ils remercient. Pour leur part, ils n'ont aucune hésitation, dès l'instant où son action se place dans la continuité d'Alain ANZIANI, de son programme décidé ensemble en 2020, dans un contexte politique, économique et social instable où les collectivités territoriales, dont la commune est concernée, sont particulièrement visées par les politiques de régression du gouvernement et notamment dans leurs moyens humains et financiers, ce qui les empêche de satisfaire au développement nécessaire de la commune pour leurs concitoyens qui sont en attente, que ce soit dans le social, la culture, le logement. Pour répondre à Thierry MILLET, et en tant qu'adjoint au logement, c'est une grande satisfaction des habitants de Mérignac, dont les locataires. Il y a 1 500 demandes de logements pour la Ville et il y a très peu de rotation dans les logements, entre 5 ou 6%, alors qu'il y a 15 ou 20 ans, ils étaient à 15 ou 20%.

Le logement est une affaire importante à prendre en compte dans la Ville. Ensuite, la santé, l'éducation, les services publics et d'autres dont les besoins sont prégnants dans beaucoup de domaines et utiles à l'émancipation des populations et en particulier les plus précaires.

Bien entendu, c'est aujourd'hui une étape importante dans la vie de la commune. Cela n'était pas prévu dans cette mandature. Malheureusement, la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Il faut savoir rebondir. C'est ce qu'ils vont continuer à faire et apporter des solutions pour que la Ville soit à la hauteur des enjeux de demain pour un grand nombre de leurs concitoyens qui espèrent encore beaucoup de choses. Bien sûr, ils entendent également se préparer en vue des prochaines échéances électorales, avec cet état d'esprit unitaire et respectueux les uns envers les autres.

M. SARRAUTE les remercie avant tout de bien vouloir excuser leurs collègues qui n'ont pu se dégager de leurs engagements pour être présents ce soir et qui leur ont laissé leur pouvoir.

Depuis deux mandats, les élus écologistes travaillent aux côtés d'Alain ANZIANI dans la perspective d'un environnement municipal et métropolitain apaisé et de meilleure qualité. Parmi les 8 conseillers municipaux qu'ils sont, 7 d'entre eux étaient novices en représentation politique en 2020. Ils ont obtenu des délégations en accord avec leurs convictions politiques. Ils remercient Alain ANZIANI pour la confiance accordée. Depuis, ils ont eu ensemble des rapports francs et constructifs.

Ils saluent Alain ANZIANI, humaniste. Sa participation au groupe d'information internationale sur le Tibet, via son mandat de sénateur, en fait une posture politique pacificatrice. Ils tiennent à le remercier pour son engagement géopolitique en faveur d'un monde plus juste et moins belliqueux.

Ils saluent également Alain ANZIANI, Maire de Mérignac et Président de la Métropole. Ils ont partagé de nombreux points de vue et positions politiques au cours de ses mandats. Ils travaillent quotidiennement à la construction d'un projet politique municipal afin de soutenir une ville où il fait bon vivre et où l'amélioration de la qualité de vie est un objectif pour chacune et chacun d'entre eux.

Comme dans toute union, ils ont eu et continuent d'avoir des désaccords, parfois majeurs. Responsable pour la ville de Mérignac et la Métropole de Bordeaux Mérignac Aéroport, parc consacré à l'aéronautique en 2008, il attache une importance majeure à ce système productif endogène et localisé. Ils ont une vision alternative et malgré leurs relations souvent divergentes à ce sujet, ils travaillent de manière constructive. La route sera encore longue, mais les perspectives d'amélioration locale sont prometteuses.

Ils saluent Alain ANZIANI et le projet « continuons Mérignac ville verte », un projet ambitieux qui doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie à Mérignac. Ils partagent de nombreuses prérogatives envisagées. Ils seront aux côtés du nouvel exécutif et resteront engagés dans une majorité municipale car optimiser l'environnement communal, c'est préserver leur quotidien.

Enfin, ils tiennent à saluer Alain ANZIANI pour le courage et l'opiniâtreté dont il fait preuve depuis plusieurs mois. Ils partagent sa posture altruiste lorsqu'il appelle les populations au dépistage.

Désormais, c'est une nouvelle échéance dans la continuité puisqu'ils viennent d'élire un nouveau maire issu de la majorité municipale. Dans quel contexte ? La composante environnementale est malmenée à toutes les échelles, qu'il s'agisse de l'appel au Fracking américain, de la place croissante des climatosceptiques sur la scène médiatique ou via des réseaux sociaux nauséabonds, des décisions européennes laxistes et permissives à propos de l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour les individus comme pour l'ensemble de l'écosystème. Ils n'échappent pas à cette défiance en France puisque depuis le début de l'année, la loi ZAN a été détricotée. Le projet de ZFE vient d'être relégué aux oubliettes. L'utilisation de pesticides est devenue beaucoup plus permissive.

La défense de l'environnement, c'est l'ADN de leur engagement politique et ils continueront à le défendre coûte que coûte. Lutter pour l'avenir de la planète au local comme au global, c'est lutter pour garantir une vie meilleure à leurs enfants et c'est aussi un combat social. Aux côtés de Thierry TRIJOULET, ils continueront d'œuvrer quotidiennement à l'amélioration de la qualité de vie des mérignacais en jouant un rôle moteur dans le projet de ferme urbaine, l'amélioration de la restauration collective, l'optimisation de la consommation énergétique, l'insertion professionnelle, la sensibilisation

aux défis climatiques, les mobilités douces, l'accès aux soins et à la santé pour tous, l'accompagnement des plus fragiles et des familles.

Ils continueront d'être des acteurs essentiels de la transition écologique municipale. De surcroît, améliorer l'environnement mérignacais, c'est contribuer aux innovations et progrès métropolitains. Deux d'entre eux s'en chargent quotidiennement sur des dossiers majeurs.

Ils peuvent compter sur le groupe des écologistes de Mérignac pour continuer d'imaginer et agir pour une ville verte, solidaire et vivante.

Mme RECALDE veut saluer leur nouveau maire, cher Thierry, et l'assurer de son soutien à ses côtés et elle le sait, de ses collègues, et elle lui fait confiance pour poursuivre l'action engagée.

Elle ne s'exprimera pas longtemps. Beaucoup a été dit, mais elle veut saluer le mandat de leur maire et pour beaucoup d'entre eux, leur ami, Alain ANZIANI. Ils ont siégé ensemble au Parlement. Elle a beaucoup de souvenirs. Ils ont bataillé, ils ont essayé d'apporter leur pierre à l'édifice et ils ont la fierté d'avoir voté des lois majeures pour leur pays.

Elle veut lui dire l'immense respect qu'elle a pour lui, qu'elle a pour son engagement envers la ville de Mérignac et les mérignacaises et les mérignacais qu'il a toujours eus au cœur, cette ville qui est la sienne et dans laquelle son empreinte élégante et respectueuse est partout.

Monsieur le Maire les remercie. Il s'adresse à son tour à ses collègues, aux personnes présentes ici et également en distanciel puisque ce Conseil Municipal est retransmis.

C'est d'abord une grosse pensée qu'il adresse à Alain ANZIANI, maire démissionnaire pour raisons de santé, ami, compagnon de route qui a tant œuvré pour leur belle ville. Deux mandats, à quelques mois près, à ses côtés, qu'ils ont accompagnés pour beaucoup d'entre eux, pour un partage conséquent et ils en sont très fiers.

C'est donc avec beaucoup d'humilité et d'émotion qu'il aborde cette échéance de ce Conseil Municipal ce soir, comme une étape de ce mandat, avec une réelle peine qui pèse sur ce conseil, à titre personnel. Il fera donc dans la sobriété compte tenu de ces circonstances qui n'étaient pas prévues avant la fin de ce mandat.

Il souhaite saluer le travail réalisé par Alain ANZIANI, toujours guidé par l'intérêt général, lui envoyer en leur nom leurs plus sincères remerciements et il sait que quelles que soient les divergences, c'est partagé par l'ensemble de cette assemblée.

Il mesure pleinement l'honneur que représente cette fonction, mais aussi l'engagement qu'elle implique. Être élu local et de surcroît maire oblige. Sans se renier, c'est en effet une obligation d'incarner et de porter une vision avec une grande ouverture d'esprit et surtout, d'être à l'écoute de toutes et de tous, habitants de leur belle ville.

Il y a un mandat à terminer dont le cap est déjà bien connu, avec un véritable bilan déjà bien affiché, mais aussi des perspectives à affirmer qui viendront en temps voulu, très prochainement.

Il s'inscrira sur cette fin de mandat dans la continuité d'un projet collectif porté par leur majorité municipale et tracé par leur maire Alain ANZIANI, tout en s'adaptant aux défis nouveaux qui ne manqueront pas. Mérignac se doit de rester cette ville ouverte, accueillante, n'en déplaise à certains, de services publics de proximité, ville de solidarité, généreuse et bienveillante, pour toutes les générations d'habitants, mais aussi une ville au dynamisme économique et commercial, en faisant constamment face aux difficultés qui peuvent surgir, dans ces temps qui peuvent présenter beaucoup d'incertitudes. Cette ville qui a cette vie sociale riche sur le plan culturel, sportif, associatif. Le nombre de projets de ce mandat en atteste sur l'accompagnement constant que peut faire la Ville dans tous ces domaines.

Bien entendu, les écueils existent. C'est lié à tous ceux qui œuvrent. Ils pourront compter sur sa détermination pour les affronter et les surmonter. C'est donc avec force et abnégation, mais écoute et attention qu'il va aborder cette fonction auprès de tous, sans exclusive, de leurs commerçants qui font

vivre la ville à leurs entrepreneurs, chefs d'entreprise, porteurs de projets et bien entendu, au cœur de cette démarche, tous les habitants de tous les quartiers et également, tout aussi essentiels, leurs dirigeants bénévoles investis qui assurent ce lien social au quotidien par la vie associative si riche dont ils ont pu voir encore tout au long de ce dernier week-end l'investissement important, lesquels ne comptent pas leur temps pour l'animation de leur ville.

En trois points, sans rien hiérarchiser, il assumera pleinement pour la majorité municipale, en premier point l'accompagnement social, le respect de la dignité des plus en difficulté, la sécurité, la santé, l'éducation, l'action culturelle et sportive, la jeunesse, la petite enfance. Cet ensemble devra rester un axe fort de leur démarche municipale et cela, au service de leurs habitants.

En deuxième, la transition écologique, la renaturation, l'aménagement urbain qu'ils assument. La mobilité, les logements. Ils continueront d'être au cœur de leurs politiques municipales pour conforter et développer la qualité du cadre de vie de Mérignac qui est bien réelle.

En troisième, la dynamique économique du territoire qui fait sa force et qui devra être confortée et renforcée, avec toute son adaptation liée aux conditions qu'ils connaissent par rapport au défi climatique, comme ils peuvent le voir déjà avec l'opération d'intérêt métropolitain, l'Aéroparc en étant un bel exemple, mais d'autres projets aussi. Tout cela mettant au cœur l'innovation comme gage de succès. Mérignac a toujours été une ville innovante et au service des habitants. Cockpit en est une très belle concrétisation.

Il sait pour cela pouvoir compter sur le groupe majoritaire engagé. Il sait pouvoir compter sur ses collègues de l'opposition pour l'interpeller dans le débat démocratique de cette enceinte, même si parfois les interpellations peuvent être caricaturales, voire pas totalement exactes sur les faits qui sont rappelés. Il a envie de dire à Monsieur MILLET qu'il fonctionne comme un baromètre inversé. Le jour où il dira du bien de lui, il commencera à s'inquiéter. Il sait également pouvoir compter sur le travail précieux de leurs agents municipaux de tous les services, impliqués au quotidien et il sait pouvoir compter sur l'intérêt et l'implication des habitants de la commune.

Un penseur de leur territoire, Montesquieu, disait : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des gens, il faut être avec eux. »

Ils peuvent compter sur lui pour cela, pour son engagement sans faille pour leur belle ville de Mérignac, pour rassembler, protéger, aider. La tâche est grande, mais sa détermination l'est tout autant. Il sera au service de toutes et de tous. Il les remercie pour leur écoute.

Pour conclure, il s'adresse, parce qu'il sait qu'il les écoute, à Alain ANZIANI : « Au nom de Mérignac, à nouveau, Alain merci, merci, merci. »

(Applaudissements)

2025_057 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'il doit être procédé au vote pour déterminer le nombre d'adjoints et il propose au Conseil Municipal de continuer par ce qui a été fait, à savoir 14 adjoints et 4 adjoints de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2025_058 - ELECTION DES ADJOINTS ET DES ADJOINTS DE QUARTIER

Monsieur le Maire précise qu'il va être proposé une liste d'adjoints ajustée.

Il souhaite savoir si une autre liste est proposée. Il n'y en a pas.

Cette liste va être distribuée et doit être adoptée à bulletin secret.

M. LASSALLE-BAREILLES précise, au nom des deux groupes, qu'ils ne prendront pas part au vote.

- Le scrutin est ouvert
- Le scrutin est clos

41 voix pour la liste présentée par Monsieur TRIJOULET.

(Applaudissements)

La liste des adjointes et adjoints est adoptée.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ASTIER de rejoindre la tribune.

2025_059 - CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Il est proposé la reconduction des trois commissions avec quelques ajustements qui leur ont été communiqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2025_060 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Il s'agit d'une délibération technique pour assurer la continuité du fonctionnement avec Monsieur TRIJOULET en tant que maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2025_061 - CREATION DE TROIS EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

Il convient de reconduire ces emplois qui se sont arrêtés avec la démission d'Alain ANZIANI. Aucune modification n'est apportée par rapport à la même délibération prise en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2025_062 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : CALCUL ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

Il est nécessaire de reprendre cette délibération, sans aucun changement par rapport à 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2025_063 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MAJORATION

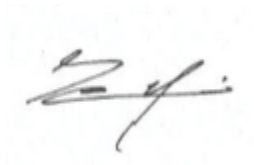
Aucune modification n'est apportée par rapport à 2020, mais nécessité de délibérer à nouveau sur cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Monsieur le Maire les remercie pour leur participation et lève la séance. Prochain Conseil Municipal le 23 juin.

La séance est levée à 19h30



Kubilay ERTEKIN
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac